

que *le Bégon* est prêt à prendre la mer comme corsaire et comme bâtiment marchand ; qu'à cet effet, il sera escorté d'un autre navire de moindre importance, *le Saint-Michel*, armé seulement de 8 canons. Que les deux vaisseaux navigueront pour le compte de la même Société. Il est fait un long exposé des avantages que présente la combinaison.

*Le Bégon* emporte un chargement de vins du Querci, viandes salées, faïences, suif, clouterie, etc., le tout estimé à 110.000 livres ; la vente dudit changement faite à Saint-Domingue doit produire, aux cours du jour, 557.000 livres ; le chargement de retour en sucre et indigo estimé à 511.750 liv. doit être revendu à Dunkerque 1.321.325 liv. L'opération, déduction faite de tous frais, construction et armement des deux bâtiments, solde des équipages, séjour de trois mois à Saint-Domingue, droits, commissions, etc., tant à l'aller qu'au retour donnera un profit de 788.525 liv., profit en outre duquel la frégate, son armement et le navire armé en course qui doit l'accompagner se trouveront gagnés.

« Indépendamment des profits réels ci-dessus, — ajoute l'avis, — il en est encore qui méritent toute attention : ce sont les prises que *le Bégon*, en allant et en revenant, pourra faire ainsi que *le Saint-Michel*, pendant ses courses, en l'absence de la frégate.

« Une chose certaine, c'est que pour se mettre à l'abri de toute perte, on peut se faire assurer, pour aller et venir, son capital, même la prime, en comprenant la prime d'assurance ; le navire revenant à bon port, on aura encore cent pour cent de profit, son intérêt à la frégate, à la découverte et la perspective des prises que ces navires pourront faire.